

Audit des estimations comptables

Renforcer la qualité de l'audit

Conséquences de la conjoncture économique actuelle sur l'audit des estimations

Le contexte macroéconomique actuel se caractérise par une incertitude accrue provoquée par une volatilité des taux d'intérêt, des pressions inflationnistes persistantes, des marchés du crédit restreints et une instabilité géopolitique. Ces conditions augmentent l'incertitude, la complexité et la subjectivité des estimations comptables, et accroissent les risques d'anomalies significatives, particulièrement dans les secteurs nécessitant un jugement important de la part de la direction.

Cette situation est particulièrement pertinente pour les estimations comptables, comme les évaluations à la juste valeur, la dépréciation d'actifs et l'évaluation des incertitudes significatives liées à l'hypothèse de continuité d'exploitation d'une entité. Ce risque accru d'anomalies significatives exige des auditeurs qu'ils fassent preuve d'un degré plus élevé de scepticisme professionnel.

De nombreux dossiers d'audit inspectés par le CCRC comportent des estimations présentant un degré élevé d'incertitude

La Norme canadienne d'audit (NCA) 540, *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*, s'applique aux audits des états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2019.

Les résultats d'inspection indiquent que la qualité de l'audit dans ce domaine s'est améliorée depuis l'entrée en vigueur de la norme révisée. Cependant, alors que des facteurs externes augmentent le niveau d'incertitude dans de nombreuses estimations comptables, le CCRC continue de relever des lacunes dans la suffisance et la pertinence des travaux d'audit effectués à l'égard de ces estimations comptables essentielles.

Cette publication s'appuie sur les messages clés de la publication du CCRC de 2021 intitulée Audit des estimations comptables, et doit être lue conjointement avec celle-ci, en :

- approfondissant les défis d'application courants identifiés lors de nos inspections, notamment à l'aide de scénarios illustratifs;
- renforçant le rôle du système de gestion de la qualité du cabinet dans le soutien à une réalisation uniforme des audits.

Les auditeurs sont encouragés à consulter notre publication précédente pour obtenir des informations supplémentaires et des exemples des thèmes clés abordés.

Défis courants liés à l'audit des estimations comptables

L'inspection des dossiers d'audit menée par le CCRC continue de mettre en évidence les difficultés récurrentes suivantes dans l'audit des estimations comptables¹ :

Les lacunes dans l'approche d'estimation de la direction ne sont pas efficacement remises en question	<i>NCA 540, paragraphes 22 à 29</i>
<ul style="list-style-type: none">• Les auditeurs n'ont pas efficacement remis en question les lacunes dans l'estimation ou l'approche de la direction, et rien n'indique que l'auditeur ait demandé à la direction d'effectuer des procédures supplémentaires pour comprendre le niveau d'incertitude lié aux estimations et y remédier.	
Utilisation inappropriée des estimations ponctuelles ou des fourchettes	<i>NCA 540, paragraphe 27</i>
<ul style="list-style-type: none">• Les auditeurs ont élaboré une estimation ponctuelle ou une fourchette sans avoir suffisamment compris comment la direction évaluait et traitait le niveau d'incertitude lié aux estimations.• Les auditeurs ont élaboré une estimation ponctuelle ou une fourchette sans considérer adéquatement l'indépendance.	
Aucune évaluation de l'incidence des lacunes identifiées sur les contrôles internes	<i>NCA 540, paragraphes 17, 23 et 27</i>
<ul style="list-style-type: none">• Lorsque des lacunes ont été identifiées dans le modèle de la direction, les auditeurs n'ont pas évalué leur incidence sur les contrôles internes de l'émetteur assujéti.	
Prise en compte insuffisante ou inexistante des éléments probants contradictoires	<i>NCA 540, paragraphes 18 et 34</i>
<ul style="list-style-type: none">• Les auditeurs se sont concentrés sur la corroboration de la position de la direction sans évaluer adéquatement le fondement de leurs jugements ni identifier et évaluer suffisamment les éléments probants contradictoires.	
Absence d'éléments probants attestant d'une évaluation rétrospective	<i>NCA 540, paragraphe 33 à 36</i>
<ul style="list-style-type: none">• Les auditeurs n'ont pas réalisé ni documenté d'évaluation rétrospective efficace afin d'évaluer objectivement tous les éléments probants ou de remettre en question de manière vigoureuse les conclusions de la direction.	

¹ Consulter la publication de 2021 pour obtenir des exemples illustrant chacun de ces thèmes.

Comment un système de gestion de la qualité robuste soutient la qualité de l'audit

Les inspections du CCRC continuent de mettre en évidence une forte corrélation entre un système robuste de gestion de la qualité et des résultats d'audit plus uniformes, notamment dans les domaines nécessitant un jugement important de la part des auditeurs, comme les estimations comptables². Des contrôles et des processus efficaces en matière de ressources au niveau du cabinet sont essentiels pour veiller à ce que les équipes de mission disposent de l'expertise et de la capacité appropriées pour répondre au risque d'anomalies significatives liées aux estimations présentant un degré d'incertitude plus élevé.

Contrôles en matière de ressources

Les inspections du CCRC ont permis de déterminer que les processus et contrôles suivants au niveau du cabinet peuvent avoir des effets positifs sur les procédures d'audit mises en œuvre au niveau de la mission³.

Évaluation de l'expertise et de la capacité de l'équipe de mission lors de l'acceptation et du maintien

Les cabinets qui évaluent l'expertise et la capacité de l'équipe de mission lors de l'acceptation et du maintien sont mieux placés pour traiter des estimations complexes. Les pratiques observées comprennent :

- L'assignation d'associés et directeurs de mission possédant une expérience pertinente dans l'industrie.
- L'identification de la nécessité de faire appel à des spécialistes dès le début du processus de planification afin de s'assurer que l'équipe possède l'expertise voulue.
- L'évaluation de la disponibilité des ressources lors de l'acceptation initiale et du maintien afin de confirmer une capacité suffisante.

Exemples

Acceptation

- Un cabinet a accepté un nouvel émetteur assujéti dans le secteur des prêts hypothécaires et désigné un associé et un directeur de mission possédant une expérience pertinente dans ce secteur. Le cabinet a également évalué le budget de la mission afin de s'assurer qu'il disposait d'une capacité suffisante pour planifier adéquatement, remettre en question les hypothèses et revoir les jugements de la direction concernant les estimations comptables complexes.
- Au cours du processus d'acceptation, un cabinet a constaté que l'audit des placements de niveau 3 nécessiterait une expertise spécialisée en matière d'évaluation. En réponse, le cabinet a engagé un spécialiste externe en évaluation pour l'aider dans l'audit.

Maintien

- Au cours du processus de maintien, un cabinet a identifié des indicateurs de dépréciation récurrents dans une industrie soumise à une pression économique soutenue, alors que la direction avait systématiquement conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Le cabinet a reconnu que l'effort d'audit allait augmenter et, pour répondre aux risques liés à la capacité, il a ajouté des membres expérimentés à son équipe et planifié une revue supplémentaire par l'associé et le directeur pour les tests, l'évaluation des biais et la revue.

² La publication du CCRC de 2021 a également mis en évidence des pratiques qui restent pertinentes. Des ressources et des renseignements supplémentaires concernant les systèmes de gestion de la qualité se trouvent dans les publications antérieures du CCRC sur ce sujet.

³ Les exemples fournis sont donnés à titre indicatif et ne doivent pas être considérés comme exhaustifs. Ils ont été observés dans des cabinets d'audit de tailles diverses et peuvent être appliqués de manière proportionnelle en fonction de la nature, du risque et de la complexité du portefeuille de missions d'audit du cabinet.

Surveillance continue des ressources tout au long de l'audit

Des vérifications régulières des ressources aident le cabinet d'audit à être proactif et à répondre en temps opportun à l'évolution des risques. Les pratiques observées comprennent :

- La participation des associés à des bilans périodiques de tous les associés afin de réévaluer si les effectifs, l'expérience et le temps alloué à la mission demeurent adéquats compte tenu de l'avancement de l'audit et des risques émergents.
- La surveillance par les cabinets des heures consacrées aux étapes importantes prévues de l'audit (p. ex. la planification, l'évaluation des risques, l'exécution, la revue) afin d'évaluer si les procédures et les revues prévues ont été menées à bien au fur et à mesure de l'avancement de l'audit.
- La surveillance par les cabinets des heures supplémentaires et des charges de travail élevées des membres plus expérimentés de l'équipe de mission (les personnes responsables de la supervision et de la revue) afin d'identifier toute compression potentielle des travaux d'audit, toute réduction du temps consacré à la supervision et à la revue ou tout risque pour le jugement professionnel.

Exemples

Surveillance des heures réelles par rapport au budget

- La surveillance a révélé que les heures effectuées étaient nettement inférieures au budget prévu à des étapes clés de l'audit, ce qui indique que des procédures ou revues prévues n'ont peut-être pas encore été réalisées. Cette constatation a donné lieu à un suivi avec l'équipe de mission afin de confirmer l'avancement par rapport aux étapes clés de l'audit et réévaluer la suffisance des procédures prévues.

Surveillance des heures supplémentaires et de la compression de la charge de travail

- Les rapports sur la charge de travail au niveau du cabinet ont identifié des heures supplémentaires soutenues des membres plus expérimentés de l'équipe de mission à la fin du cycle d'audit, indiquant une compression potentielle des travaux d'audit et un temps limité pour la supervision, la revue et les procédures rétrospectives. Cette information a été transmise à la direction et utilisée pour réévaluer les ressources, les délais et le besoin d'un soutien supplémentaire.



Exigences en matière de consultation pour les secteurs d'audit à risque plus élevé

Les politiques au niveau du cabinet qui définissent les attentes en matière de consultation interne ou externe lorsque certaines complexités surviennent contribuent à faire en sorte que des discussions appropriées aient lieu sur les secteurs qui posent un défi. Les éléments déclencheurs courants de consultation peuvent comprendre :

- Les émetteurs assujettis exerçant leurs activités dans des industries fortement touchées par des facteurs économiques ou réglementaires externes (comme la volatilité des taux d'intérêt ou les tarifs), et la présence d'indicateurs de dépréciation, sans qu'aucune dépréciation n'ait été comptabilisée.
- Des investissements importants dans des entités privées dont l'évaluation repose sur des intrants de niveau 3 et pour lesquels l'équipe de mission n'a pas fait appel à un expert en évaluation.
- Des événements ou conditions identifiés au cours de l'audit qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de l'émetteur assujetti à assurer la continuité d'exploitation.

Exemples

Consultations liées à la dépréciation

- Un émetteur assujetti exerçant ses activités dans une industrie soumise à une pression économique importante a identifié des indicateurs de dépréciation pour certains actifs à long terme. La direction a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire selon les flux de trésorerie prévus et les hypothèses clés. Conformément aux politiques de consultation du cabinet, l'équipe de mission a consulté l'équipe responsable de la qualité de l'audit afin d'obtenir son assentiment que les procédures d'audit prévues répondaient adéquatement au risque identifié d'anomalies significatives, incluant les hypothèses clés de la direction et la nécessité de faire appel à des spécialistes.
- Au cours du processus de maintien, un cabinet a identifié des indicateurs de dépréciation récurrents dans une industrie soumise à une pression économique soutenue, alors que la direction avait systématiquement conclu en l'absence de dépréciation. Conformément à la politique du cabinet, l'équipe de mission a consulté l'équipe responsable de la qualité de l'audit afin d'évaluer le risque lié à la mission et de déterminer si une expertise supplémentaire s'avérait nécessaire pour l'audit à venir.

Consultations sur la hiérarchie des justes valeurs

- Un émetteur assujetti détenait un placement important dans une entité privée évalué à la juste valeur à l'aide d'intrants de niveau 3. L'équipe de mission n'avait initialement pas prévu de faire appel à un expert en évaluation. Conformément aux exigences de consultation du cabinet pour les évaluations importantes de niveau 3, lorsqu'aucune intervention d'un spécialiste n'était prévue, l'équipe de mission avait consulté l'équipe responsable de la qualité de l'audit. La consultation s'est concentrée à obtenir une supervision et une remise en question de la suffisance de la stratégie d'audit prévue pour répondre au risque d'anomalies significatives. La consultation a permis d'identifier des risques supplémentaires liés à l'évaluation, notamment la sensibilité aux intrants non observables et l'incertitude liée aux estimations. Par conséquent, un expert en évaluation a été engagé pour s'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés et de la pertinence des procédures d'audit.

Surveillance des médias au niveau du cabinet

La surveillance au niveau du cabinet ou centralisée, qui consiste à surveiller de manière proactive les événements ou les conditions susceptibles d'avoir une incidence sur l'audit, permet de s'assurer que les équipes possèdent les capacités et l'expertise nécessaires. Les pratiques observées comprennent :

- La surveillance des sources d'information publique, notamment les communiqués de presse, les documents réglementaires et les médias, afin d'identifier les événements susceptibles d'avoir une incidence sur l'audit ou la portée de la mission.
- L'identification des événements importants, notamment les acquisitions, les restructurations, les activités de financement ou les changements au sein de la haute direction.

Exemples

- Grâce à une surveillance médiatique au niveau du cabinet, celui-ci a identifié des divulgations publiques et des nouvelles sur l'industrie indiquant des pressions économiques soutenues touchant le secteur d'un émetteur assujéti, notamment une baisse de la demande et des fermetures d'actifs annoncées par des pairs. Ces informations ont été communiquées à l'équipe de mission par l'équipe responsable de la qualité de l'audit, la poussant à se demander s'il existait des indicateurs de dépréciation malgré la conclusion de la direction selon laquelle aucune dépréciation n'était nécessaire. En conséquence, il a été déterminé que l'implication d'une expertise supplémentaire était nécessaire pour aborder adéquatement les complexités liées à l'évaluation de la dépréciation.

Ressources intellectuelles

Le CCRC a également observé que la qualité de l'audit des estimations comptables peut être renforcée grâce aux ressources intellectuelles disponibles au niveau du cabinet. Parmi les pratiques observées, on peut citer :

- Des réunions ou des séances de formation à l'échelle du cabinet pour discuter des résultats des inspections externes et de la surveillance interne de la qualité, des publications externes ou des développements macroéconomiques.
- Des modèles intégrant des normes, des notes d'orientations et des exemples pratiques.
- Des modèles décrivant la portée et les responsabilités respectives des auditeurs et de leurs experts, appuyés par des directives.

Exemples

- En réponse aux constatations d'inspection relatives à l'audit des estimations comptables, un cabinet a revu et mis à jour ses modèles d'audit et ses directives à l'appui pour évaluer les hypothèses importantes, l'incertitude liée aux estimations et le biais de la direction. Une formation à l'échelle du cabinet a été offerte afin d'expliquer les constatations d'inspection et l'objectif de la mise à jour des modèles, et de rappeler aux équipes de mission la façon de les compléter afin de répondre adéquatement aux exigences de l'audit des estimations comptables.
- Un cabinet a intégré la publication conjointe du CCRC et de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises dans des séances de formation ciblées afin d'aider les équipes de mission dans l'audit des estimations comptables liées à l'évaluation. La publication a été utilisée comme référence pendant la formation pour illustrer les concepts clés de l'évaluation, clarifier les rôles respectifs des auditeurs et des spécialistes en évaluation, et démontrer comment les directives peuvent être appliquées lors de l'audit d'estimations comportant un jugement important et une incertitude d'estimation.

Ton donné par la direction

Remise en question des jugements et estimations importants de la direction

Les améliorations de la qualité de l'audit liées aux estimations comptables ont peu de chances d'être durables uniquement par des normes et des outils. La direction du cabinet joue un rôle essentiel dans le renforcement d'un environnement qui soutient une remise en question efficace de la direction, une consultation en temps opportun de spécialistes en la matière et une escalade appropriée des enjeux, particulièrement dans les domaines impliquant un jugement important et où l'incertitude liée aux estimations est accrue. Il s'agit notamment de créer un environnement qui encourage une culture de consultation permettant aux équipes de mission d'exercer leur scepticisme professionnel et d'escalader les enjeux vers de la direction du cabinet lorsque des obstacles à une remise en question efficace surviennent.

Aborder l'incertitude liée aux estimations

La NCA 540 exige des auditeurs qu'ils comprennent comment la direction a identifié et répondu à l'incertitude liée aux estimations. Au besoin, les auditeurs peuvent demander à la direction d'effectuer des procédures supplémentaires ou d'améliorer son analyse pour répondre à cette incertitude. Une remise en question efficace de la direction, appuyée par une communication bidirectionnelle solide avec le comité d'audit, est essentielle à la qualité de l'audit dans ce domaine.



Annexe A – Scénarios illustratifs

Ces scénarios sont basés sur des constatations importantes réelles; toutefois, certains faits ont été modifiés ou exclus afin de protéger l'identité des émetteurs assujettis.

Scénario un : dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Contexte

Un émetteur assujetti détient un goodwill et des immobilisations incorporelles importants à la fin de la période visée. En raison des changements dans la performance opérationnelle et les conditions du marché, la direction a identifié des indicateurs de dépréciation et a effectué une analyse de dépréciation conformément au référentiel d'information financière applicable.

L'évaluation de la dépréciation s'est appuyée sur un modèle d'évaluation fondé sur les flux de trésorerie intégrant des jugements importants de la part de la direction, notamment les revenus prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et la répartition des frais généraux de l'organisme. Sur la base de cette analyse, la direction a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.

Stratégie d'audit

L'auditeur a considéré l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles comme un risque important et y a principalement répondu en comprenant le modèle utilisé par la direction, en posant des questions et en faisant appel à un expert de l'auditeur.

Plus précisément, l'auditeur :

- a obtenu une compréhension du modèle de dépréciation utilisé par la direction en examinant les flux de trésorerie prévisionnels, les taux de croissance, les taux d'actualisation et la répartition des coûts, et en interrogeant la direction sur la manière dont elle avait développé ses hypothèses clés;
- a constaté que le modèle de la direction excluait les flux de trésorerie nets directement attribuables aux frais généraux de l'organisme;
- a fait appel à un expert en évaluation qui a conclu que le taux d'actualisation utilisé par la direction dans le modèle d'évaluation était inapproprié;
- a déterminé que le modèle de la direction ne tenait pas suffisamment compte de l'incertitude liée aux estimations en raison de flux de trésorerie exclus et de préoccupations sur le taux d'actualisation. L'auditeur n'a pas exigé de la direction qu'elle révise le modèle ni mette en œuvre des procédures supplémentaires pour répondre au niveau d'incertitude lié aux estimations.
- a développé une estimation ponctuelle de l'auditeur en utilisant un taux d'actualisation qui était le point médian entre le taux d'actualisation de la direction et le taux de l'expert de l'auditeur. L'auditeur n'a pas évalué si l'élaboration d'une estimation ponctuelle compromettrait son indépendance, compte tenu du niveau d'incertitude de l'estimation et des problèmes identifiés dans le modèle de la direction;
- a accepté la conclusion de la direction selon laquelle il n'y avait pas de dépréciation, sans effectuer d'évaluation rétrospective pour déterminer s'il y avait des indications de biais de la direction.

Constatations

Le CCRC a relevé des lacunes dans les procédures d'évaluation des risques et dans la suffisance des procédures mises en œuvre par l'équipe de mission pour ce qui est :

- d'évaluer si les contrôles pertinents pour le risque important connexe avaient été conçus et mis en œuvre efficacement, étant donné que la direction avait utilisé un taux d'actualisation inapproprié et exclu des flux de trésorerie pertinents dans son modèle⁴.
- de remettre en question les prévisions de la direction et de vérifier que les flux de trésorerie pertinents avaient été inclus dans le modèle de la direction, car l'équipe de mission n'a pas :
 - demandé à la direction d'effectuer des procédures supplémentaires pour répondre à l'incertitude liée aux estimations des flux de trésorerie générés à l'interne, qui constituaient des hypothèses importantes pour appuyer la conclusion de la direction selon laquelle il n'y avait pas de dépréciation,
 - envisagé s'il était impossible d'élaborer une estimation ponctuelle sans compromettre l'indépendance de l'auditeur, étant donné que la direction n'avait pas pris en compte le niveau d'incertitude lié aux estimations des flux de trésorerie⁵. À mesure que la complexité et la subjectivité augmentent, il devient moins probable qu'un auditeur puisse élaborer une estimation ponctuelle de manière appropriée sans compromettre son indépendance;
- d'évaluer si les jugements portés lors de la sélection des hypothèses et des données (p. ex. le taux d'actualisation, les flux de trésorerie nets, les frais généraux de l'organisme) dans le modèle ont donné lieu à un biais potentiel de la direction⁶.

⁴ NCA 315, paragraphe 26 et 27; NCA 540, paragraphe 17 et 27.

⁵ NCA 540, paragraphe 26, 27 et A116.

⁶ NCA 540, paragraphe 24, 25, 32, 35 et 36.

Scénario deux : provision pour pertes sur créances⁷

Contexte

L'émetteur assujetti offre du financement basé sur des actifs dans diverses industries au Canada et détient un portefeuille de prêts diversifié avec des profils d'emprunteurs, des types de garanties et des expositions géographiques variés. La provision pour pertes sur créances est importante et est déterminée à l'aide d'un modèle unique de pertes sur créances attendues, appliqué à l'ensemble du portefeuille. Le modèle repose sur des données générées à l'interne et intègre des jugements importants de la direction, notamment la classification des expositions par niveau et les évaluations de l'augmentation importante du risque de crédit, ainsi que des hypothèses économiques prospectives. À la date du rapport, les conditions économiques ont accru l'incertitude des estimations et la sensibilité de la provision pour pertes sur créances aux hypothèses de la direction.

Stratégie d'audit

L'auditeur a relevé un risque important concernant l'évaluation de la provision pour pertes sur créances et y a principalement répondu en s'appuyant sur les contrôles et en mettant en œuvre des procédures de vérification approfondies axées sur les hypothèses et les calculs clés. Plus précisément, l'auditeur :

- a conçu des procédures pour tester (i) un contrôle de revue de la direction, qui consistait en l'examen par la direction du résultat global de la provision et des rapports clés générés par le modèle, et (ii) des hypothèses et résultats sélectionnés du modèle.
- n'a pas identifié ni testé de contrôles supplémentaires pertinents au risque important (p. ex. les contrôles sur les données, la gouvernance du modèle ou les jugements clés intégrés dans la classification des expositions par niveau et l'augmentation importante du risque de crédit).
- a déterminé que le modèle était « prêt à l'emploi » et a conclu qu'aucune évaluation de la conception du modèle n'était nécessaire. Comme le modèle était exclusif, l'auditeur ne l'a pas reproduit; le test des résultats du modèle s'est limité à un nouveau calcul mathématique à partir des hypothèses et des données déterminées par le modèle.
- a testé des hypothèses sélectionnées nécessitant un jugement (p. ex. la classification des expositions par niveau et l'augmentation importante du risque de crédit) et a effectué des tests par échantillonnage sur des prêts de différents niveaux afin d'évaluer si la classification des expositions par niveau était appropriée.
- a évalué, lorsque des éléments clés n'étaient pas disponibles (p. ex. les preuves de paiement après la fin de l'exercice ou l'information financière sur l'emprunteur), les éléments probants disponibles et a conclu que l'évaluation de la classification des expositions par niveau de la direction était appropriée, sans obtenir ni résoudre l'absence ou la contradiction des éléments probants.
- a approuvé les données clés du modèle en se référant aux calendriers préparés par la direction à partir des systèmes internes, sans mettre en œuvre de procédures particulières visant à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de ces calendriers et des rapports sous-jacents du système.
- n'a pas fait appel à des spécialistes en évaluation ou en technologies de l'information pour appuyer les tests des flux de données du modèle ou les jugements spécialisés.

⁷ L'audit de la provision pour pertes sur créances est particulièrement difficile pour les auditeurs, car la mesure de cette provision comporte souvent un degré élevé d'incertitude. La détermination de la provision pour pertes sur créances implique généralement des modèles complexes, de nombreuses sources de données, de l'information prospective, un jugement important dans la sélection et la pondération des variables macroéconomiques, l'évaluation des garanties et des jugements dans la détermination de l'augmentation importante du risque de crédit.

Constatations

Le CCRC a relevé des lacunes dans les procédures d'évaluation des risques et dans la suffisance des procédures effectuées par l'équipe de mission pour :

- déterminer si le contrôle d'examen par la direction était suffisamment précis pour répondre au risque d'anomalies significatives identifié et fournir une base appropriée à la confiance prévue par l'auditeur⁸;
- remettre en question le bien-fondé de regrouper tous les prêts dans un seul portefeuille, compte tenu de la nature différente des prêts, des garanties et de la situation géographique⁹;
- évaluer si le modèle, prêt à l'emploi, utilisé pour déterminer la provision pour pertes sur créances était adapté à son usage, compte tenu de la comparabilité du portefeuille de prêts du modèle prêt à l'emploi et du portefeuille de prêts de l'émetteur assujetti¹⁰;
- évaluer si des ajustements discrétionnaires qualitatifs ou quantitatifs supplémentaires étaient nécessaires pour refléter les incertitudes de la situation économique actuelle et prévue qui pourraient ne pas être prises en compte par le modèle¹¹;
- tester certaines hypothèses utilisées par la direction dans le modèle qui ont nécessité un jugement, notamment la classification des expositions par niveau et l'augmentation importante du risque de crédit¹²;
- tester les données utilisées par la direction dans le modèle, car les procédures se limitaient à approuver les calendriers préparés par la direction sans tenir compte de leur exhaustivité et de leur exactitude¹³;
- évaluer les éléments probants contradictoires concernant la pertinence des hypothèses de la direction¹⁴;
- évaluer les indicateurs d'un éventuel biais de la direction, même si les jugements de la direction ont été jugés raisonnables individuellement¹⁵.

⁸ NCA 315, paragraphe 26; NCA 540, paragraphe 17 et 19.

⁹ NCA 540, paragraphe 22 et 23.

¹⁰ NCA 315, paragraphe 26; NCA 540, paragraphe 17 et 19.

¹¹ NCA 315, paragraphe 26; NCA 540, paragraphe 17 et 19.

¹² NCA 540, paragraphe 24.

¹³ NCA 540, paragraphe 25.

¹⁴ NCA 540, paragraphe 18 et 34.

¹⁵ NCA 540, paragraphe 23 à 25, 35 et 36.

Pour en savoir plus

Visitez-nous à l'adresse <https://cpab-ccrc.ca> et inscrivez-vous à nos [bulletins électroniques](#). Suivez-nous sur [LinkedIn](#) et contactez-nous à info@cpab-ccrc.ca.

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. ©CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2025. TOUS DROITS RÉSERVÉS.